

SAINT MAMERT ACTUALITES

Saint Mamert actualités, le bulletin qui vous informe entre deux Griffes.

« SPECIAL DECHETS »

Une meilleure gestion des déchets est un sujet important pour la municipalité. Nous vous proposons un Saint Mamert Actualités « SPECIAL DECHETS » afin de prendre connaissance des bonnes pratiques.



CHIFFRES CLES

Ci-dessous une synthèse sur les tonnages des déchets de la commune. Nous ne disposons actuellement que des tonnages 2019 car les données 2020 ne sont pas encore consolidées.

4 Points d'Apport Volontaire : Rue du stade, Route de St génies, Mairie /rue des Ecoles, Avenue Nelson Mandela

Tonnage annuel Verre 2019	Tonnage annuel Papiers 2019
52.838 tonnes	54.761 tonnes
32 kg/habitant	33 kg/habitant
Occitanie : 30 kg/habitant	Occitanie : 53 kg/habitant

Pensez bien à apporter vos papiers dans les colonnes papiers des points d'apport volontaire.

Concernant la collecte en porte-à-porte :

Les tonnages sont regroupés sur le secteur de Leins Gardonnenque.

Secteur	Tonnage annuel ordures ménagères résiduelles 2019	Tonnage annuel collecte sélective en porte à porte 2019
Leins Gardonnenque	2083 tonnes	400 tonnes
	141 kg/habitant	27 kg/habitant
	Occitanie : 277 kg/habitant	

Le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets – exercice 2019 est disponible en téléchargement sur le site internet de Nîmes Métropole : https://www.nimes-metropole.fr/Rapport_annuel_sur_le_Prix_et_la_Qualité_du_Service_public_de_prévention_et_de_gestion_de_s_déchets_RPQS_2019_.pdf



CHOISIR LA BONNE POUBELLE

COMMENT BIEN TRIER SES DECHETS ?

On retrouve jusqu'à 20% de déchets déposés en bacs de tri qui n'y ont pas leur place, car ils ne correspondent pas à la filière de tri des emballages. Ces erreurs entraînent des coûts supplémentaires dans la gestion des déchets, puisqu'il faut retrier les déchets à leur arrivée en centre de tri.

Les consignes de tri à appliquer sont relativement simples : **uniquement les emballages ménagers** en plastique, métal et carton sont à déposer en bac ou sac de tri.

Afin de faciliter le contrôle des déchets arrivant au centre de tri, ils doivent être déposés **en vrac** dans le bac de tri, ou dans des **sacs transparents** (les sacs noirs ou opaques, ne permettant pas une bonne visibilité du tri, sont refusés en collecte sélective).

Un emballage est ce qui sert à contenir, conserver ou transporter un produit ; par exemple, les pots de yaourt en plastique, les barquettes, les films alimentaires, les tubes de dentifrice etc. sont acceptés.

Il est inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider ; inutile également de retirer les bouchons des bouteilles et flacons plastiques, tout se trie. Par contre, il faut éviter d'imbriquer les emballages entre eux, pour ne pas gêner la séparation des matériaux qui s'effectue en centre de tri.

Tout le reste n'a pas sa place dans le bac ou le sac de tri et doit être déposé en sac ou bac d'ordures ménagères résiduelles ou amené en point d'apport volontaire ou en déchèterie (ou en filière agréée pour les déchets professionnels ou dangereux).

Attention : les déchets sanitaires (masques, gants, mouchoirs, essuie-tout, couches...) sont **strictement interdits en collecte sélective** et doivent être déposés, dans un sac fermé, avec les ordures ménagères.

Les déchets suivants doivent être déposés en colonne d'apport volontaire, selon la nature du déchet :

- les papiers de type courriers, enveloppes, journaux, revues, magazines etc ;
- les emballages en verre (bocaux, flacons, pots, bouteilles) - attention, la vaisselle (assiettes, verres...) n'est pas du verre d'emballage et doit être évacuée avec les ordures ménagères en sac bien fermé pour éviter tout risque pour les agents de collecte ;
- les textiles.

Par ailleurs la commune vous rappelle que les bacs doivent être sortis la veille au soir ou le jour même de la collecte avant 05h00, et rentrés au plus tôt après la collecte.

EN SYNTHESE :

Le **PAPIER** (magazines, cahiers, journaux, feuilles volantes, enveloppes, ...) dans la **colonne à papier**.

Le **VERRE** (bouteilles, pots, bocaux, flacons, ...) dans la **colonne à verre**.

Les **EMBALLAGES en plastique, métal, carton** dans la **poubelle de tri**.

Les **DECHETS DE CUISINE OU DE JARDIN** (épluchures, coquilles d'œufs, filtres à café, sachets de thé, petite déchets végétaux, ...) dans un **composteur ou lombri-composteur**.

Les **TEXTILES** (vêtements, chaussures, maroquinerie, linge de maison, ...) dans la **colonne à textile**.

Les **DECHETS SPECIFIQUES** à la **déchèterie**.

Les **MEDICAMENTS** en pharmacie.

Le **RESTE** aux ordures ménagères.



GESTION DES DECHETS

LES INITIATIVES DE LA MAIRIE

Une réflexion écologique est en œuvre dans notre commune depuis plusieurs années, renforcée avec la nouvelle équipe municipale.

Ce qui a déjà été mis en place :

- la démarche « zéro phyto »
- le projet « éco-école » auquel participent nos deux écoles, dont le thème choisi est la réduction des déchets.
- le choix et la plantation d'arbres dans le parc des associations et le ramassage des déchets dans la nature avec les enfants du CMJ (conseil municipal des jeunes)
- achat de 1500 eco-cup (gobelet réutilisable) pour toutes les manifestations organisées dans la commune
- changement de traiteur scolaire : adaptation des portions en fonction de l'âge des enfants pour diminuer le gaspillage, livraison des repas dans des bacs inox à la place de barquettes en plastique

Les réflexions et projets en cours :

- organisation avec les agents municipaux de la collecte des déchets verts pour la commune et les habitants
- un site de traitement local des déchets verts pour les broyer et les valoriser au niveau local
- un compost municipal pour les habitants et pour les déchets produits par la cantine
- un partenariat envisagé entre la commune et la Ressourcerie (Réa Nîmes) pour valoriser les objets dont la commune n'a plus besoin et acheter en seconde main quand c'est possible

CE QUE CHACUN PEUT FAIRE POUR REDUIRE SES DECHETS

La gestion de nos déchets utilise des ressources : pour les transporter, les trier, les incinérer ou les recycler.

Une des solutions, c'est donc de réduire la production des déchets à leur source : Nous!

Nous pouvons réfléchir à :

- refuser les produits superflus : sacs à usage unique, mais aussi emballages (En faisant les courses, on peut décider de choisir les produits les moins emballés possible).
- réutiliser nos appareils ménagers en les réparant ou en les faisant réparer, reprendre certains vêtements...
- une solution pourrait être aussi d'acheter d'occasion, d'emprunter, de louer ou de partager certains objets que nous n'utilisons qu'occasionnellement (matériel de jardinage ou de cuisine).
- vous pourrez trouver à la bibliothèque des livres pour vous donner des pistes pratiques. Le but n'est pas forcément d'arriver à ne plus produire de déchets : Les réduire, c'est déjà bien !

TAXE TEOM (TAXE ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES)

La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant le 31 décembre 2023. Cela implique de ne plus mélanger les déchets alimentaires (épluchures, restes de repas, marc de café, etc.) avec les ordures ménagères résiduelles (OMR) et renforce l'obligation de valorisation des déchets verts (jardins, parcs et espaces verts). L'augmentation de ces déchets accroît les dépenses, le taux TEOM 2021 est fixé à 11,71% soit une augmentation de 1% par rapport à 2020 afin d'équilibrer le budget.



NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Le nettoyage de printemps s'est déroulé le samedi 8 mai après-midi avec les enfants du CMJ, les élus et les habitants. Une cinquantaine de personnes munies de masques et de gants ont parcouru les rues du village pour ramasser les déchets. Merci à tous d'avoir participé ! Vous pouvez dès à présent noter dans vos agendas le prochain nettoyage, nous vous donnons rendez-vous le 8 mai 2022.



PROJET 100% COMPOSTAGE

Les biodéchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français. Ils sont constitués des déchets alimentaires, et des autres déchets naturels biodégradables.

Ils peuvent être valorisés par des techniques de broyage et de compostage qui vont permettre :

- un retour au sol de la matière organique (via la production de compost)
- de réduire la quantité d'ordures ménagères et donc la quantité de déchets incinérés
- de désengorger les déchèteries (broyage des déchets verts et utilisation du broyat)
- de limiter les transports et pollutions associées (valorisation in situ des biodéchets)
- de maîtriser les coûts de gestion des déchets.
- la commune a présenté un dossier de candidature comme territoire « pilote », pour un projet de Nîmes Métropole, nommé "**territoires 100% compostage**". La Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers (DCTDM) de Nîmes Métropole peut nous accompagner pendant 1 an, et les principales actions pourront être:
 - ➔ le déploiement du compostage ou lombricompostage individuel
 - ➔ la dotation de poules
 - ➔ l'installation (et accompagnement pour le fonctionnement) d'un site de compostage partagé (Nous prévoyons le site dans la phase 2 de l'aménagement de la place des écoles)
 - ➔ la formation des habitants, dont les thématiques seront à définir en fonction des besoins : compostage, lombricompostage, paillage, Jardiner autrement, végétalisation à croissance lente, réduction du gaspillage alimentaire...

Ce projet nécessite une implication significative de la commune afin de mener à bien un projet global et ambitieux sur le long terme. Si nous sommes sélectionnés, nous avons prévu de créer un groupe composé d'élus, d'agents et d'habitants (une "commission extra-municipale") pour pouvoir travailler tous ensemble.



INFORMATIONS

ORDURES MENAGÈRES

Passages ordures ménagères : Mardi & Samedi
Passages tri sélectif : Jeudi
Contact : M.Bertaudon 07.77.30.57.19

DOTATION SAC TRI CENTRE VILLAGE

La Mairie fournit des sacs de tri aux habitants du centre du village qui n'ont pas de place pour un container de tri.

CONTAINER TRI SELECTIF

Demande à faire auprès de Nîmes Métropole :
DCTDM (Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers)
04.66.02.54.54
dctdm@nimes-metropole.fr
Formulaire à compléter : https://www.nimes-metropole.fr/fileadmin/user_upload/Demande_de_contenants_de_collecte_2021.pdf

DECHETERIE DE LA ROUVIÈRE

Du lundi au samedi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30

ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS

dctdm@nimes-metropole.fr
04.66.02.54.54